

Règlement du championnat départemental seniors individuel

Version 1.0

Saison

2021-2022

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'ESSONNE
Ligue d'Île de France de Badminton
Commission Compétitions Adultes du Comité de l'Essonne
Saison 2021-2022

Article 1 – Catégories

Cette compétition s'adresse à tous les joueurs de toutes catégories (minime, cadet, junior, senior, vétérans), de nationalité française ou assimilés, licenciés dans le département 91, de toutes séries de classement.

Article 2 - Candidature à l'accueil

A la réception du calendrier régional, les candidatures pour l'accueil de cette compétition doivent être envoyées, auprès de la Commission Adulte, en début de saison.

Article 3 - Conditions de participation

La participation au Championnat Départemental Senior du Comité départemental de badminton de l'Essonne :

- implique l'acceptation du présent règlement
- **implique, en cas de qualification, la participation à la phase régionale,**
- oblige tout joueur participant à être en règle tant avec la FFBaD qu'avec la LIFB notamment en ce qui concerne la licence.

Article 4 - Comités d'Organisation

Le championnat régional individuel senior se déroule en deux phases :

- une phase qualificative départementale qui se déroulera sur deux weekends : 12-13 mars 2022 et 9-10 avril 2022,
- une phase finale régionale qui se tiendra les 21-22 mai 2022 à Lisses et Courcouronnes

4-1 La Commission Compétitions Adultes établit les calendriers et les diffuse auprès de chaque Clubs départemental de badminton de l'Essonne.

4-2 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne prend en charge l'organisation de la phase qualificative : il établit les tableaux, il envoie les convocations aux Clubs.

- 4-3 Le club qui reçoit la phase qualificative départementale, se doit de prendre en charge la sonorisation. Le Comité Départemental prendra en charge la table de marque (informatique, imprimante...), ainsi que sa tenue le jour de la compétition par au minimum une personne GEO.
- 4-4 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne applique le règlement, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le Conseil d'Administration. Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la compétition au siège de la LIFB accompagné d'un rapport circonstancié.

Article 5 : Les tableaux

- 5-1 Tous les tableaux seront joués en poules ou en élimination directe précédée ou non (suivant les impératifs techniques) d'une phase qualificative en poule, cela dépendra du nombre d'inscrits et des infrastructures à disposition sauf pour les tableaux comprenant plus de 32 joueurs qui se joueront obligatoirement en élimination directe (selon le RGC).
- 5-2 Les tableaux autorisés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte.
- 5-3 Les tableaux de Simple Homme et de Simple Dame dans toutes les séries se joueront intégralement le weekend du 12-13 mars 2022.
Les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte dans toutes les séries se joueront intégralement le weekend du 9-10 avril 2022.
- 5-4 La participation dans les 3 tableaux est autorisée.
- 5-5 Les Séries seront établies selon le CPPH :

Pour les simples :

- Série Elite : 1 000 et +
- Série 1 : 500 à 999.999
- Série 2 : 150 à 499.999
- Série 3 : 20 à 149.999
- Série 4 : 0 à 19.999

Pour les doubles :

- Série Elite : 1 000 et +
- Série 1 : 400 à 999.999
- Série 2 : 100 à 399.999
- Série 3 : 15 à 99.999
- Série 4 : 0 à 14.999

Article 6 – Inscriptions aux compétitions qualificatives départementales

6-1 Inscription des joueurs :

- ❖ Pour le weekend du 12-13 mars, les inscriptions des joueurs dans les tableaux de Simple doivent se faire directement en ligne sur Badnet **pour le 12 février 2022 au plus tard.**

Toute inscription doit être complétée soit par un paiement en ligne sur badnet, soit par un chèque à l'ordre de Comité 91 badminton, et envoyé par courrier postal à l'adresse suivante:

Comité Badminton, maison des Comités sportifs, 62b boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecey.

La date du tirage au sort est fixée **au lundi 28 février 2022**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.

- ❖ Pour le weekend du 9-10 avril, les inscriptions des joueurs dans les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte doivent se faire directement en ligne sur Badnet **pour le 9 mars 2022 au plus tard.**

Toute inscription doit être complétée soit par un paiement en ligne sur Bandet, soit par un chèque à l'ordre de Comité 91 badminton, et envoyé par courrier postal à l'adresse suivante :

Comité Badminton, maison des Comités sportifs, 62b boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecey.

La date du tirage au sort est fixée **au lundi 28 mars 2022**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.

- 6-2 Si le nombre d'inscription minimum pour un tableau n'est pas atteint (3), celui-ci est annulé. Les droits d'engagement seront alors remboursés aux joueurs. Le joueur(euse) ou la paire qualifiée sera alors celui ou celle ayant le meilleur CPPH (des deux joueurs(euses) ou paires inscrits).

- 6-3 Dans la mesure du possible, toutes les inscriptions seront prises en compte MAIS si le dimensionnement maximum du départemental ne le permet pas, des listes d'attente seront mises en place dans les tableaux en surnombre et le critère de sélection pris en compte sera le CPPH à la date du :

- 12 février 2022 pour les simples
- 09 mars 2022 pour les doubles et les mixtes

Article 7 – Conditions de qualification pour le Régional Seniors

- 7-1 La qualification et donc la participation dans les 3 tableaux est autorisée sur le Championnat Régional Seniors.

7-2 Le nombre de joueurs(euses) qualifiés pour chacun des simples pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne est de 1 par série (vainqueur en priorité ou finaliste), sauf en série Elite.

Si un qualifié ne peut pas participer, la sélection du remplaçant sera faite par la Ligue via les inscriptions individuelles et selon le CPPH, sans distinction de provenance des départements.

7-3 Le nombre de paires qualifiées pour chacun des doubles pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne est de 1 par série (vainqueur en priorité ou finaliste), sauf en série Elite.

Si une paire qualifiée ne peut pas participer, la sélection de la paire remplaçante sera faite par la Ligue via les inscriptions individuelles et selon le CPPH, sans distinction de provenance des départements

7-4 Pour les tableaux de la série Elite, les joueurs ne peuvent pas se qualifier via le Championnat Départemental Seniors. Les inscriptions doivent se faire directement auprès de la ligue en inscription libre. La sélection se fera en mode Elite.

7-5 L'inscription à la phase régionale sera faite par le Comité départemental de badminton de l'Essonne pour les joueurs qualifiés via le Championnat Départemental Seniors.
Le coût de leur inscription sera pris en charge par le Comité départemental de badminton de l'Essonne.

Article 8 – Classement requis

8-1 Pour les simples, seuls les classements au 12 février 2022 seront pris en compte pour la confection des tableaux.
Pour les doubles et les mixtes, seuls les classements au 9 mars 2022 seront pris en compte pour la confection des tableaux.

8-2 Seuls les joueurs ayant le classement correspondant à la série peuvent s'inscrire.

8-3 La CCA se réserve le droit de regrouper deux séries afin de compléter les tableaux.

Article 9 : Droits d'engagement

Pour le championnat de Simples des 12-13 mars, le montant des droits d'engagement est de

- 15 euros pour un tableau

Pour le championnat de Doubles des 9-10 avril, le montant des droits d'engagement est de

- 15 euros pour un tableau
- 22 euros pour deux tableaux

Ces droits sont à régler soit directement en ligne via Badnet, soit par chèque bancaire ou postal (à l'ordre du Comité 91 badminton) et à retourner par le club au siège du Comité départemental de badminton de l'Essonne (Maison Départementale des Comités Sportifs – 62 Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY).

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Article 10 – Volants plumes homologués

- 10-1 Le Volant officiel de la compétition sera le Babolat 3.
- 10-2 Tous les joueurs de niveau Départemental, Régional et National (D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 et N1) jouent obligatoirement avec des volants plumes homologués.
- 10-3 Les joueurs classés au minimum D9 jouent avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur classé P.
Pour les joueurs Promotion, le volant officiel est le volant plastique mais si accord entre les 2 joueurs, ceux-ci sont autorisés à jouer en volant Plume. En cas de désaccord entre les deux joueurs, le volant sera le volant plastique.
- 10-4 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne fournira les volants à partir des ½ finales.

Article 11 – Gymnases

- 11-1 Le gymnase recevant la compétition devra disposer d'au moins 5 terrains de doubles durant tout le week-end.
- 11-2 Si les conditions sanitaires le permettent, le club qui reçoit se devra de mettre en place au moins une restauration pendant toute la durée de la compétition.
- 11-3 Le club qui recevra la compétition le weekend du 12-13 mars 2022 sera le club de Nozay :

Halle des Sports
Route de Villejust
91620 Nozay

Le club qui recevra la compétition le weekend du 9-10 avril 2022 sera le club de Palaiseau :

Gymnase Roger Antoine
19 rue Maximilien Robespierre
91120 Palaiseau

Article 12 – Horaires

12-1 Les rencontres se dérouleront le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.

12-2 Les matchs pourront, suivant les circonstances, être lancés une heure avant l'heure de début initialement établie.

Article 13 – Forfait

Un joueur forfait devra fournir un justificatif suivant les conditions de l'Article 2.17 du Règlement Général des Compétitions.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son nouveau partenaire ou de sa non participation.

Article 14 - Homologation des résultats des matchs

Tous les résultats individuels seront pris en compte pour le classement national.

Article 15 – Juge-Arbitres

15-1 Chaque journée du championnat départemental sera supervisée par un Juge Arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA). Des arbitres titulaires ou en formation, eux aussi désignés par la CDA, seront, si possible, présents samedi et dimanche pour l'arbitrage d'un maximum de matchs dont les finales.

15-2 Les juges arbitres et arbitres désignés par le Comité pour cette compétition seront indemnisés par le Comité départemental de badminton de l'Essonne.

15-3 Les Juge-arbitres principaux seront Joël BANSSE le week-end du 12-13 mars et Catherine LAGACHE le week-end du 9-10 avril.

Article 16 – Déroulement du tournoi

16-1 Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé. Cependant tout joueur peut faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera si disponible un arbitre (ou faisant office).

16-2 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

- 16-3 Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match (Test du volant inclus dans ce délai et effectué en début d'échauffement). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré « Forfait ».
- 16-4 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt 60 minutes avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 16-5 Tout volant touchant un obstacle au dessus du terrain autre que l'infrastructure est compté faute, sauf au service où le joueur peut resservir une nouvelle fois.
- 16-6 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite s'absenter de la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre
- 16-7 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton conforme au règlement. Il doit se présenter avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 16-8 Tout conseiller doit se présenter sur la chaise de coaching avec une tenue de badminton conforme au règlement c'est-à-dire en pantalon et chaussures fermées.

Article 17 – Points règlementaires

- 17-1 La compétition se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions, les Règles Officielles de Badminton de la FFBA, des Règlements particuliers de la LIFB, des respects des Codes de conduite des Joueurs, des Conseillers et des Officiels et du présent Règlement.
- 17-4 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au championnat pendant la durée de son arrêt
- 17-5 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés.
- 17-6 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi et les parkings.

Article 18 – Mesures sanitaires

- 18-1 Le Comité Départemental et les Juge-Arbitres seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19 et veilleront aux respects et à la mise en œuvre des consignes sanitaires en vigueur les jours de compétition.
- 18-2 Les décisions des Juge-Arbitres sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.
Ils sont aussi en droit de sanctionner ou de disqualifier tout contrevenant aux règles et autres dispositifs sanitaires concernant la Covid-19.